

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE VALLABRIX

Le jeudi 23 avril 2026

Procès-Verbal

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 15 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 10

Procuration : 1

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Vallabrix régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme le Maire Carmen MAZIER.

Présents : Mesdames Carmen MAZIER, Anne-Marie IGNACE-SANGUIN, Aurélie DELLA-SCHIAVA, Lolita REYNERT, Marion DOMENGES et Messieurs Jean-Pierre MEUNIER, Joël ROZIER, Vincent MARTINEZ, Guillaume FRANÇOIS et Paul CHABAL

Représentés : Jeanne MAZIER procuration à M. DOMENGES

Absent :

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, Aurélie DELLA-SCHIAVA a été désignée à l'unanimité pour remplir ces fonctions

Nombre de votants : 11

Quorum : 10/5 le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18 h 00

Ordre du jour de la séance

Désignation d'un secrétaire de séance
Lecture et approbation du compte-rendu de la dernière séance
Délégations du conseil municipal au maire
Indemnités du maire et des adjoints
Désignation des délégués au SMEG Territoires d'Energie
Désignation des délégués au CSI Pierre Mendès France
Désignation des délégués du suivi du site de la carrière
Commission d'appel d'offres
Commission Communale des impôts directs
Commission de contrôle des listes électorales
Commissions extra-communales
Budget principal compte financier unique 2025
Budget principal affectation du résultat
Vote des taux des impôts directs locaux
Budget principal budget primitif 2026
Budget eau & assainissement compte financier unique 2025
Budget eau & assainissement affectation du résultat



Budget eau & assainissement budget primitif 2026
Budget Zac Les Castagners compte financier unique 2025
Budget Zac Les Castagners budget primitif 2026
Subventions aux associations année 2026
Questions diverses

Madame le Maire explique à l'assemblée que suite à des problèmes informatiques, la trésorerie n'a pas été en mesure de nous adresser, dans les délais, les CFU (Compte Financier Unique). Il convient donc de modifier l'ordre du jour comme suit :

- Report du vote des CFU pour les 3 budgets de la commune. Le budget principal, le budget annexe eau & assainissement et le budget de la Zac Les Castagners.
- Ces points seront abordés lors d'une prochaine séance, la date limite étant le 30/06/2026

Le conseil municipal ayant entendu l'exposé de Mme le Maire, le conseil municipal accepte la modification de l'ordre du jour.

2026-16- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 20 MARS 2026

Le procès-verbal du 20 mars 2026 n'appelle aucune observation
Approuvé avec 10 voix pour et 1 abstention

2026-17- DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Aux termes de l'article L2121-29 du CGCT, « le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune ». Le conseil municipal est donc investi d'une compétence générale pour délibérer des affaires communales. Pour des raisons d'ordre pratique, le conseil municipal peut déléguer tout ou partie de ses attributions au maire.

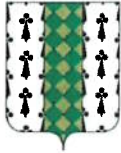
Il est donc proposé aux membres du conseil municipal de donner délégations au maire.

L'assemblée délibère et avec 10 voix pour et 1 abstention, donne délégations à Mme le maire pour toute la durée du mandat.

2026-18- INDEMNITES DU MAIRE ET DES ELUS

Le montant des indemnités de fonction du maire, des adjoints et éventuellement des conseillers délégués est constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux par l'article L 2123-23 du CGCT. Le montant de l'enveloppe annuelle, pour une commune de 100 à 499 habitants, est de 29 975.76 €. Cette enveloppe est calculée avec les indemnités, au taux maximal autorisé, du maire et des 3 adjoints. Le maire peut décider de modifier le montant de ses indemnités et de celles des autres élus (adjoints et conseillers délégués) tant qu'il reste dans l'enveloppe allouée. Le maire perçoit automatique le montant maximum, pour le modifier, il est nécessaire de délibérer. Une délibération est obligatoire pour les adjoints et les autres élus délégués. Mme le maire propose le versement des indemnités comme suit : les adjoints 10.89 %, le maire 23.24 %, et le conseiller délégué 2.45 %.

Le conseil municipal délibère et, avec 9 voix pour et 2 abstentions accepte le versement des indemnités ci-dessus.



2026-19- DESIGNATION DES DELEGUES AU SMEG TERRITOIRE D'ENERGIES

Les délégués de la commune au sein du SMEG Territoire d'Energies sont élus par les conseils municipaux des communes-membres au scrutin secret et majorité absolue. Chaque commune est représentée par deux délégués titulaires et deux suppléants.

Mesdames Carmen MAZIER et Aurélie DELLA-SCHIAVA sont élues délégués titulaires.
Mesdames Lolita REYNERT et Anne-Marie IGNACE-SANGUIN sont élues délégués suppléants

2026-20- DESIGNATION DES DELEGUES AU CSI Pierre Mendès France

Les délégués de la commune au sein du CSI Pierre Mendès France sont élus par les conseils municipaux des communes-membres. Chaque commune est représentée par un délégué titulaire et un suppléant.

Mme Aurélie DELLA-SCHIAVA délégué titulaire
Mme Jeanne MAZIER délégué suppléant

2026-21- DESIGNATION DES DELEGUES AU SUIVI DU SITE DE LA CARRIERE

Les délégués de la commune au suivi du site de la carrière sont élus par les conseils municipaux des communes concernées. Chaque commune est représentée par un délégué titulaire et un suppléant.

Mme Carmen MAZIER délégué titulaire
M. Jean-Pierre MEUNIER délégué suppléant

2026-22- COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

La commission d'appel d'offres (CAO) est chargée d'examiner les offres faites par les candidats à un marché public. La CAO est composée (art. L 1411-5 du CGCT) : pour une commune de moins de 3 500 habitants, du maire et de 3 membres du conseil municipal.

Les membres de la CAO sont élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste, soit 2 sièges pour la liste majoritaire et 1 siège pour la liste d'opposition

Délégués titulaires

M. Paul CHABAL
M. Joël ROZIER
M. Jean-Pierre MEUNIER

Délégués suppléants

Mme Anne-Marie IGNACE-SANGUIN
M. Vincent MARTINEZ
Mme Lolita REYNERT

2026-23- COMMISSION COMMUNALE DES IMPORTS DIRECTS

Il est rappelé à l'assemblée l'article 1650 du code général des impôts (CGI) institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs (CCID), présidée par le maire. Les autres membres sont nommés par le directeur des services fiscaux sur une liste de contribuables proposée par le conseil municipal.

Selon l'article 1650 du CGI, dans les communes comptant jusqu'à 2 000 habitants, la CCID est composée de 7 membres, à savoir le maire qui assure la fonction de président, ainsi que 6 commissaires. Les commissaires et les suppléants sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables de 18 ans révolus, en nombre double, dressée par le conseil municipal.



2026-24- COMMISSIONS EXTRA-COMMUNALES

Madame le maire explique aux membres du conseil municipal que les communes ont la possibilité de créer des commissions extra-communales. Ce sont des instances consultatives permettant d'associer les administrés à la préparation des décisions, des orientations prises pour la commune. Il est également rappelé que ces commissions n'ont aucun pouvoir de décision.

Il est décidé de créer les commissions suivantes, dont la gestion sera assurée par des élus :

- Commission vie associative, affaires sociales, âge d'or/jeunesse avec Jeanne MAZIER et Marion DOMENGES
- Commission patrimoine, communication, cadre de vie et informations avec Aurélie DELLA-SCHIAVA, Lolita REYNERT et Vincent MARTINEZ
- Commission agriculture, eau & assainissement, voirie et forêt avec Guillaume FRANÇOIS et Joël ROZIER

2026-25- BUDGET PRINCIPAL AFFECTATION TEMPORAIRE DU RESULTAT

Mme la maire rappelle que le CFU de l'exercice 2025 n'est pas encore, suite à des problèmes informatiques, définitivement arrêté. Il est, tout de même possible de procéder à la reprise anticipée des résultats. Cette reprise anticipée permet l'adoption du budget primitif 2026. Les résultats de clôture de l'exercice 2025 sont établis à partir des éléments transmis par le comptable public.

Les résultats de l'année 2025 sont les suivants :

Section de fonctionnement excédent de 11 469.12 €

Section d'investissement excédent de 83 063.85 €

Affectation temporaire du résultat 2025

Affectation de l'excédent en fonctionnement 11 469.12 €

Affectation de l'excédent en investissement 83 063.85 €

Voté à l'unanimité

2026-26- VOTE DES TAUX 2026 DES IMPOTS DIRECTS LOCAUX

Chaque année, la commune doit voter ses taux de fiscalité directe locale (TH, TFB et TFNB).

Taux actuel

TH 11.35 %

TFB 40 %

TFNB 45 %

Mme le maire propose à l'assemblée de maintenir, pour l'année 2026, les taux comme suite :

TH 11.35 %

TFB 40 %

TFNB 45 %

Voté à l'unanimité

2026-27- BUDGET PRINCIPAL BUDGET PRIMITIF ANNEE 2026

Mme le Maire présente le budget primitif pour l'année 2026, équilibré comme suit :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
<u>Fonctionnement</u>	444 233.12 €	444 233.12 €
<u>Investissement</u>	85 063.85 €	85 063.85 €

Voté avec 9 voix pour et 2 abstentions



2026-28- BUDGET EAU & ASSAINISSEMENT AFFECTATION TEMPORAIRE DU RESULTAT

Mme la maire rappelle que le CFU de l'exercice 2025 n'est pas encore, suite à des problèmes informatiques, définitivement arrêté. Il est, tout de même possible de procéder à la reprise anticipée des résultats. Cette reprise anticipée permet l'adoption du budget primitif 2026. Les résultats de clôture de l'exercice 2025 sont établis à partir des éléments transmis par le comptable public.

Les résultats de l'année 2025 sont les suivants :

Section de fonctionnement excédent de 287 249.20 €

Section d'investissement excédent de 100 747.95 €

Affectation temporaire du résultat 2025

Affectation de l'excédent en fonctionnement 287 249.20 €

Affectation de l'excédent en investissement 100 747.95 €

Voté à l'unanimité

2026-29- BUDGET EAU & ASSAINISSEMENT BUDGET PRIMITIF ANNEE 2026

Mme le Maire présente le budget primitif pour l'année 2026, équilibré comme suit :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
<u>Fonctionnement</u>	431 249.20 €	431 249.20 €
<u>Investissement</u>	380 747.95 €	380 747.95 €

Voté à l'unanimité

2026-30- BUDGET ZAC LES CASTAGNERS BUDGET PRIMITIF ANNEE 2026

Mme le maire explique à l'assemblée que le résultat du budget de la ZAC pour l'année 2025, est un déficit de 22 744.16 €. Aucune écriture durant l'exercice 2025, nous pouvons donc établir le budget primitif 2026 équilibré comme suit :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
<u>Fonctionnement</u>	118 496.72 €	118 496.72 €
<u>Investissement</u>	118 494.72 €	118 494.72 €

Voté à l'unanimité

2026-31- SUBVENTION ASSOCIATIONS ANNEE 2026

Madame le maire est sortie de la salle et n'a pas pris part ni au débat, ni à la délibération.

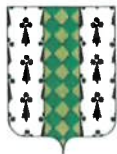
Quatre dossiers de demande de subvention ont été déposés par des associations locales, selon les modalités définies par le conseil municipal.

- ✓ L'Abrix Bar
- ✓ La Fenêtre à Meneaux
- ✓ L'Association Sports & Loisirs
- ✓ Musique sans mesure

Le conseil municipal a délibéré et a décidé, à l'unanimité d'accorder les subventions suivantes :

- ✓ L'Abrix Bar la somme de 500 €
- ✓ La Fenêtre à Meneaux la somme de 500 €
- ✓ L'Association Sports & Loisirs la somme de 500 €
- ✓ Musique sans mesure la somme de 500 €

Approuvé à l'unanimité



QUESTIONS DIVERSES

Monsieur CHABAL demande à Mme le maire quelle organisation sera mise en place au sein du conseil municipal pour travailler, élus de la majorité et élus de l'opposition.

Madame MAZIER lui annonce que des groupes de travail et des réunions de travail seront prochainement mis en place.

La séance est levée à 19 heures 45.

La secrétaire de séance,
Aurélie DELLA-SCHIAVA

Le Maire,
Carmen MAZIER

